

le troisième novembre de l'année mil sept cent vingt et un
le mariage accordé entre nicolas seauvel fils de feu guespard
marriage nicolas seauvel et de feu cathérine raynarde d'un part et de therese
frouine fille de feu laurens et de magdelaine filles tous deux
de cette paroisse habitants a la garde a esté célébré dans
cette paroisse de la garde après une publication et dispense
de deux bans en présence des témoins et parents et devant
nous proucurier après avoir eu leur mutuel consentement
nous les avons mariés selon les rits et coutume de nostre
sainte mere eglise catholique apres la ligne et romaine

le dit guespard seauvel proucurier
l'année mil sept cent vingt et un et le neuvième jour du mois
de novembre apres une publication des bans faite ayant
obtenu dispense des deux autres publications et les autres
formalites de droit observées mariage a esté célébré en
face de nostre sainte mere eglise d'au grand haultel de
cette paroisse entre louis gautier fils de feu pierre
et de feu cathérine gimouvier veuf de marie ednaude
agé d'environ quarante ans d'une part et clarie vicale
fille de feu joseph et de feu anne raynarde veuve
de joseph gavarri agée d'environ vingt sept ans tous
de cette paroisse de la garde d'autre part l'un et l'autre
confesses et communies et assistés de leurs plus proches
parents et amis et de suite la sainte messe a esté

267
célébrée au susdit haultel en présence des dits parents
et amis qui ont signé qui a été avec le témoin a seauvel
antoinne fourrier leur gendre et joseph hugues
l'année mil sept cent vingt et un le deuxième jour du mois
de novembre en présence des témoins voisins nés a esté
marriage baptisée anne magdelaine tanboan fille naturelle et légitime
de jean mort d'enfant supposé mort et de magdelaine
meurtre du haultel de nosseigne habiles dans cette paroisse
depuis d'autant le parrain a esté sieur pierre tenev
du lieu de la roque la marraine anne seulle le parrain
et a signé non la marraine pour ne seauvel
l'année mil sept cent vingt et un le deuxième jour du mois
de novembre apres une publication des bans faite ayant
obtenu dispense des deux autres publications et les autres
formalites de droit observées mariage a esté célébré en
face de nostre sainte mere eglise d'au la sacristie
de cette paroisse entre joseph hugues fils de feu jean
et de feu cathérine gimouvier agée d'environ quarante
ans d'une part et marie vigard fille de feu jean et de
feu marguerite moegue agée d'environ trente
huit ans tous de cette paroisse de la garde d'autre